

générale dans les autres États<sup>17</sup>. » De même, l'existence de gouvernements d'État indépendants et forts a protégé les libertés individuelles contre tout empiètement d'un gouvernement fédéral à la solde de factions néfastes.

La suite de l'histoire des États-Unis semble indiquer que le fédéralisme procure d'autres avantages plus positifs. Ainsi, il a permis d'essayer des politiques et d'innover. Confronté à de nouveaux problèmes, chaque État a adopté des politiques différentes, et celles qui ont donné les meilleurs résultats ont ensuite été adoptées par d'autres États. De plus, à mesure que les États-Unis se sont étendus vers l'ouest et ont incorporé de vastes territoires dont les ressources naturelles et le développement économique étaient très différents, il est devenu de plus en plus difficile d'imaginer comment un seul gouvernement unitaire centralisé pourrait fonctionner. Une certaine forme de délégation territoriale des pouvoirs s'imposait clairement et le régime fédéraliste, adopté par les treize colonies de la côte Atlantique qui ont créé le pays, a bien servi cette fin.

Il y a donc de nombreuses raisons, qui n'ont rien à voir avec la diversité ethnoculturelle, pour lesquelles un pays peut vouloir adopter le fédéralisme. Toute démocratie libérale dont le territoire est vaste et diversifié sera d'ailleurs certainement poussée vers une forme quelconque de fédéralisme, peu importe sa composition ethnoculturelle. Les avantages du fédéralisme pour les grandes démocraties sont manifestes non seulement aux États-Unis, mais aussi en Australie, au Brésil et en Allemagne. Dans chacun de ces pays, le fédéralisme est bien enraciné et fortement appuyé, même si aucune des sous-unités fédérales ne vise à permettre à des groupes ethnoculturels de diriger leur destinée. Pour cette raison, le Canada conserverait sans doute son régime fédéral même si le Québec se séparait<sup>18</sup>. Le Canada est tout simplement un pays trop vaste et trop diversifié pour être dirigé par un État unitaire très centralisé.

Dans certains pays, le fédéralisme est donc adopté non pas parce qu'il tient compte du désir des minorités nationales de se gouverner, mais plutôt parce qu'il permet à une collectivité nationale de déléguer et de diffuser le pouvoir. Selon Philip Resnick, il s'agit alors de « fédéralisme territorial » plutôt

17. J. MADISON, *Federalist* #10, pp. 54, 61. La conviction que le fédéralisme contribuait à empêcher la tyrannie est l'une des raisons pour lesquelles les Alliés ont imposé le fédéralisme à l'Allemagne au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Il devait empêcher que renaissent des mouvements nationalistes ou autoritaires. Pour une critique de l'affirmation que le fédéralisme réussit fondamentalement mieux à protéger la liberté individuelle, voir Martha MINOW, « Putting Up and Putting Down: Tolerance Reconsidered », dans Mark TUSHNET (dir.), *Comparative Constitutional Federalism: Europe and America*, New York, Greenwood, 1990, pp. 77-113; FRANZ NEUMANN, « Federalism and Freedom: A Critique », dans Arthur MACMAHON (dir.), *Federalism: Mature and Emergent*, New York, Russell and Russell, 1962, pp. 44-57. Voir aussi les essais dans Ellis KATZ et G. Alan TARR (dir.), *Federalism and Rights*, Lanham, MD, Rowman and Littlefield, 1996.

18. Voir Philip RESNICK, *Thinking English Canada*, Toronto, Stoddart, 1994, pp. 31-33, et chapitre 7.